

**CERTIFICAT EN VERTU DE L'ARTICLE 35, PARAGRAPHE 1, DU RÈGLEMENT (UE) 2018/848
RELATIF À LA PRODUCTION BIOLOGIQUE ET À L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES**

| | |
|---|---|
| I.1. Numéro du document 2022/50968/1 | I.2. <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur |
| I.3 Nom et adresse de l'opérateur : LE MERCIER Samuel 6 rue du Marché Périssac 79190 LIMALONGES FRANCE | I.4. Nom et adresse de l'organisme de contrôle CERTIPAQ BIO 77 impasse Jean Mouillade 85000 LA ROCHE SUR YON organisme certificateur agréé par les Pouvoirs publics sous le numéro FR-BIO-09 |
| I.5. Activité ou activités de l'opérateur : <input checked="" type="checkbox"/> Production | |

I.6. Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil⁽¹⁾ et méthodes de production :

- a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux / Méthode de production :
- production biologique avec une production non biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848
et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7. Date, lieu
Fait à La Roche Sur Yon, le 08/09/2022.

Pour CERTIPAQ BIO,
son Directeur Général, Gaël du Chelas



I.8. Certificat valable du 08/09/2022 au 31/03/2024

**CERTIFICAT EN VERTU DE L'ARTICLE 35, PARAGRAPHE 1, DU RÈGLEMENT (UE) 2018/848
RELATIF À LA PRODUCTION BIOLOGIQUE ET À L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES**

| | |
|--|---|
| 1. Numéro du document 2022/50968/1 | 2. <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur |
| 3. Nom et adresse de l'opérateur : LE MERCIER Samuel 6 rue du Marché Périssac 79190 LIMALONGES FRANCE | 4. Nom et adresse de l'organisme de contrôle CERTIPAQ BIO 77 impasse Jean Mouillade 85000 LA ROCHE SUR YON organisme certificateur agréé par les Pouvoirs publics sous le numéro FR-BIO-09 |

II.1. Répertoire des produits

| | |
|--|-------------|
| Maraîchage et cultures diversifiées : ail, artichaut, asperge, aubergine, betterave, carotte, céleri, cerise, choux, concombres, courge, courgette, échalotes, épinards, fenouil, fèves, fraise, haricot, mache, melon, navet, oignon, ciboule, panais, Patate douce, persil, petit pois, poire, poireau, poivron, pomme, pomme de terre, prune, radis, salades, tomates | Biologiques |
| Autres baies (hors cassis et myrtilles) : petits fruits rouges | Biologiques |
| Blé tendre | Biologiques |
| Grand épeautre | Biologiques |
| Luzerne | Biologiques |
| Sarrasin | Biologiques |
| Tournesol | Biologiques |

II.8. Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

- a) nom de l'organisme d'accréditation : COFRAC
- b) hyperlien vers le certificat d'accréditation : Accréditation n° 5-0544 – Certification de produits/services agricoles et alimentaires. Portée disponible sur www.cofrac.fr

II.9 - Le présent document a été délivré conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements et au programme de certification précités.

Seule la version électronique disponible au lien suivant : <https://www.certipaq.com/nos-certificats/> fait foi.